

---

## Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### Thème n°2

#### La réorganisation de la recherche

---

*La réorganisation de la recherche, de ses institutions, de sa stratégie internationale, de son rôle dans l'économie, de son impact sociétal, sanitaire, environnemental sera le deuxième objectif. Les rôles respectifs des universités, des organismes nationaux de recherche et des écoles, ainsi que des agences et alliances nationales récemment créées seront reprécisés ou redéfinis. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère du Redressement Productif soutiendront une initiative nationale en faveur de la recherche technologique, immédiatement transférable dans le tissu industriel, notamment les PME-PMI et ETI.*

#### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2012 : *L'Université pour l'avenir, Avenir des universités* (Marseille)**

**Proposition 5:** Le lien entre enseignement supérieur et recherche est constitutif de la nature de l'université, à tous les niveaux de formation ;

**Proposition 6 :** Les établissements universitaires doivent assurer des parcours de carrière attractifs pour tout enseignant-chercheur, qui facilitent la mobilité géographique et garantissent l'équilibre entre activités de formation et de recherche.

**Proposition 8:** Poursuivre le rapprochement entre universités, écoles et organismes de recherche pour une mise en cohérence de l'offre de formation et la recherche sur un territoire. Dans ce cadre, les organismes nationaux de recherche ont un rôle essentiel à jouer.

#### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2011 : *Une ambition : la licence* (Toulouse)**

8. *Mettre en œuvre une pédagogie fondée sur la démarche de recherche en créant en licence les conditions d'une véritable animation de culture scientifique et technique pour tous les étudiants, d'adapter cette démarche recherche aux spécificités disciplinaires.*

#### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2010 : *Doctorat, Doctorants et Docteurs* (Nancy)**

1. Le doctorat doit être délivré par des universités ou des établissements d'enseignement supérieur qui comportent des laboratoires de recherche accrédités, et qui délivrent des diplômes nationaux de Masters.

4. Le processus d'amélioration continue de la qualité de la formation doctorale constituera un objet essentiel de la participation des jeunes chercheurs à la définition des objectifs et des modalités de leur formation et à son évaluation régulière.

5. Les universités concevront et mettront en œuvre, en respectant les spécificités de chaque E.D., une véritable préparation à la direction de thèse, notamment en associant les futurs HDR, au sein des équipes, aux directions de thèse et aux « comités de thèses ».

11. La CPU recommande la généralisation des stages doctoraux à l'étranger, au moins dans les ED qui viseraient à obtenir un label doctoral national à ce titre, renforcée par la certification de la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères qui pourrait figurer parmi les conditions d'obtention du doctorat.

L'appartenance des ED ou des laboratoires qui les composent, à un réseau international de mobilité des doctorants, deviendrait un critère de l'obtention de ce label spécifique.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2009 : *L'Université acteur économique (Brest)***

4. Le développement dans tous les pôles de compétitivité d'actions consacrées à la formation, y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, notamment à la formation par la recherche, sa valorisation et son évolution reposant sur une collaboration active avec les universités, au niveau des masters aussi bien que des écoles doctorales.

6. La CPU rappelle cette proposition, ancienne, et importante dans la relation universités-entreprises : la reconnaissance du doctorat, qu'il ait été obtenu dans le cadre d'une formation initiale ou d'une formation tout au long de la vie, dans les conventions collectives.

7. La CPU propose d'accroître significativement le nombre de fondations partenariales, pour atteindre à moyen ou long terme une centaine de fondations qui serviront principalement de support au développement des laboratoires mixtes (universités-entreprises), mais aussi des chaires et des doctorats d'entreprise.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2008 : *Les Universités Européennes : nouvelles frontières, nouvelles perspectives (Bruxelles)***

3. La CPU se déclare favorable à la création et au développement de collèges doctoraux européens, dont le fonctionnement reposerait sur le principe des co-tutelles de thèse.

8. La CPU soutient le développement des réseaux d'excellence à l'échelle européenne, à la condition qu'ils se fondent sur les capacités des pôles universitaires qui doivent être associés aux choix, aux stratégies et à une gouvernance partagée. Ainsi l'European Institute of Technology doit s'orienter plus clairement en faveur d'un ancrage territorial, régional ou inter-régional, des politiques en matière d'innovation, de clusters, et de mutualisation forces de recherche, de valorisation et de développement économique.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2006 : *Internationalisation et politique internationale des universités (Nantes)***

1. La mobilité constitue le cœur de l'ouverture internationale des universités.

2. Un standard de qualité pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants, des enseignants et des chercheurs internationaux doit être rapidement défini.

3. Un portail présentant l'ensemble des formations universitaires de la licence au doctorat doit urgemment être mise en place.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2005 : *L'Université : Acteur majeur dans l'Europe des formations supérieures (Lyon)***

5. Les universités doivent s'attacher, par des formations complémentaires à la thèse, à ce que les titulaires d'un doctorat soient munis des compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde socio-économique et pas seulement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2004 : *L'Avenir de la recherche publique (Bordeaux)***

1. Le lien entre enseignement supérieur et recherche est constitutif de la nature de l'université ; il est essentiel et doit retrouver sa valeur fondatrice.

2. Il existe une, et une seule, recherche publique en France. Elle doit tendre vers le plus Haut niveau international.

Le métier de chercheur est unique, quel que soit le statut actuel (enseignant-chercheur ou chercheur) de celle ou celui qui l'exerce. Il comprend une activité de formation et de diffusion des connaissances.

4. Les moyens financiers et humains de la recherche sont notoirement insuffisants ; ils doivent être rapidement amenés au niveau des ambitions que nous partageons et revendiquons.

5. L'actuel dispositif public de recherche manque de clarté et d'efficacité : il doit être simplifié.

7. L'évaluation actuelle des activités de recherche, tant pour les personnes que pour les structures, doit être indépendante, cohérente et homogène.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2002 : *L'étudiant dans l'université du XXIème siècle (Mulhouse)***

-Mise en œuvre d'une véritable politique de formation de tous les enseignants-chercheurs.

Repenser le rôle et la place des CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) ;

-Intégration améliorée des CIES aux établissements en les transformant (par ex.) en véritables services interuniversitaires. La CPU préconise l'obligation d'une expérience pédagogique obligatoire pour tous les doctorants...

-Reconnaissance de l'investissement des enseignants chercheurs dans la pédagogie pour le déroulement des carrières.